



retrait de permis non justifié

Par **saucaz**, le **29/07/2010** à **15:41**

bonjour

j'ai eu un retrait de permis de 5 mois il y a 3 ans maintenant, le permis m'a été restitué après ma peine. or je viens de recevoir la visite de la gendarmerie qui me signale que je vais avoir un autre retrait de permis de 5 mois, car je n'ai pas signalé mon changement d'adresse au tribunal, alors que mes papiers (permis et carte grise) portent ma nouvelle adresse, que dois-je faire?

Par **razor2**, le **31/07/2010** à **14:31**

Bonjour, un non-changement d'adresse ne peut aboutir à une suspension du permis de conduire... Donc soit les gendarmes ont raconté n'importe quoi, soit vous avez mal compris...